



Pôle Ressources National  
**SPORTS de NATURE**



## SOMMAIRE

**1. LES BRÈVES DU RESEAU > P2**

**2. PERSONNALITÉ > P3**  
Éric ALEXIS

**3. LE POINT SUR... > P4**  
Littoral, création d'aires marines protégées et activités sportives de nature

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

**POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE**

CREPS Rhône-Alpes - BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

Tél. : 04 75 88 15 10

Courriel : [prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr)

Site internet : <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

ISSN 1958-5101 - Crédit photo : Mathieu Morverand

## LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°45 FÉVRIER 2009

### ● ZOOM



**Les inscriptions sont ouvertes !**  
Informations pratiques et programme des  
**4<sup>es</sup> Rencontres nationales TLSN sur le site**  
[www.rencontres-sports-nature.fr](http://www.rencontres-sports-nature.fr)

## L'OEIL DE L'EXPERT

Couvrant 125 000 ha et 11 % du linéaire côtier métropolitain, les sites du Conservatoire du littoral constituent une destination attractive pour les pratiquants de sports de nature. Cependant, ils sont aussi des espaces d'exception dont l'établissement public a la responsabilité, en liaison avec ses partenaires gestionnaires, afin d'en préserver l'identité tant sur le plan de la biodiversité que sur celui du caractère et des paysages. L'accueil du public, dans la mesure où la fragilité du milieu et la vocation du site le permettent, figure parmi les missions du Conservatoire du littoral. On estime à 30 millions le nombre de visites chaque année sur ses propriétés où des valeurs et intérêts légitimes multiples, outre ceux des sportifs de nature, sont en jeu. Cela appelle la recherche permanente et toujours précaire de points de conciliation.

L'élaboration des plans de gestion des sites est le moment privilégié où se débattent puis s'établissent les choix faits en commun par le Conservatoire et le gestionnaire sur les conditions de la restauration et de l'aménagement du site. C'est l'occasion pour tous les partenaires de discuter des limitations ou des régulations éventuelles des pratiques sportives et de la possibilité pour les espaces concernés d'être pris en compte dans les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Tous les sportifs de nature seraient-ils consommateurs et prédateurs d'espaces naturels ? Le Conservatoire préfère les considérer comme des défenseurs déclarés ou potentiels des valeurs que portent les sites naturels, des relais d'information

auprès d'autres publics, voire des partenaires dans la gestion patrimoniale. A cet égard, les contacts avec les fédérations et les groupements locaux sont particulièrement précieux ; ils permettent de se connaître, d'échanger des points de vue, et de rechercher ensemble des points d'équilibre. Le Conservatoire et les gestionnaires de ses sites peuvent paraître parfois très fermes sur certaines positions. Mais souvent, celles-ci se bornent à rappeler des règles de droit commun comme celles concernant les conditions de circulation des véhicules à moteur. D'une manière générale, le Conservatoire ne peut autoriser ou favoriser par des aménagements spécifiques, l'exercice d'activités sportives de compétition ou l'organisation de manifestations ludiques perturbatrices ou "artificialisantes" pour les milieux naturels et les paysages. Ces manifestations induisent une forte concentration du public et des contraintes lourdes d'accompagnement, de sécurité, d'équipement. Cependant, lorsqu'elles existaient antérieurement à l'acquisition du site par le Conservatoire, elles peuvent faire l'objet d'autorisations ponctuelles, assorties d'un cahier des charges précis.

Ces quelques éléments de doctrine, développés au fil du temps grâce à l'examen au cas par cas des situations, inspirent l'action du Conservatoire dans le domaine des sports de nature, au côté de l'ensemble des acteurs du réseau.

**Patrick Bazin**  
Responsable du département d'appui à la  
gestion et à l'évaluation  
Conservatoire du littoral

Proposer une actualité au comité de rédaction :  
**formulaire en ligne**

Recevoir cette lettre par courriel :  
**s'abonner en ligne**



## Évaluation des incidences environnementales des manifestations sportives

Les deux ministères en charge des Sports et de l'Écologie ont rassemblé le 8 janvier 2009 certains de leurs services territoriaux engagés dans des démarches d'intégration environnementale des manifestations sportives se déroulant dans les espaces naturels (Haute-Savoie, Auvergne, Franche-Comté, Bretagne). L'objectif était de réfléchir aux modalités et outils nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du futur décret d'application de la loi sur la responsabilité environnementale, concernant l'évaluation des incidences environnementales des manifestations sportives dans les zones Natura 2000. Le projet de décret devrait porter sur quatre catégories de manifestations : aériennes de grandes importances, nautiques en mer, sportives, récréatives et culturelles à but lucratif, sportives soumises à autorisation ou déclaration au titre du code du sport (voie publique ou véhicules terrestres à moteur). Cette dernière catégorie concerne les manifestations avec délivrance d'un titre fédéral sportif national ou international, ou avec un budget supérieur à 100 000 euros ou inscrites sur une liste locale. Le décret sera accompagné d'un guide méthodologique pour éclairer les organisateurs et les services instructeurs sur la notion d'évaluation. L'enjeu en est l'amélioration des pratiques, intégrées dans leur espace naturel. Le 26 février, un groupe de travail inter réseaux pour la rédaction du "guide méthodologique" se réunira, en complémentarité du travail animé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France sur les impacts environnementaux des sports de nature, en association avec les organisateurs de manifestations, et en s'appuyant sur les actions des départements engagés dans le développement maîtrisé de manifestations de sports de nature.

## Le ministère de la Santé et des Sports participe au 25<sup>e</sup> salon Destinations nature

Le ministère et son Pôle ressources des sports de nature seront présents à ce salon les 27, 28 et 29 mars prochain, marquant ainsi leur engagement en faveur du développement durable des sports de nature. Sur son espace, il proposera au public des informations sur les disciplines sportives de nature, la protection de l'environnement et la santé publique, des animations et démonstrations par les fédérations sportives invitées. Seront également présents des fédérations sportives du secteur, et des syndicats professionnels. Les thèmes mis à l'honneur cette année par les organisateurs du salon sont les suivants : les grandes routes mythiques et les grands explorateurs, la protection de l'environnement, de la faune et de la flore en France métropolitaine et d'outremer.

📍 [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## Erratum : guide pratique PDESI/CDESI

Le "guide pratique pour un développement maîtrisé des sports de nature : les PDESI et CDESI" énumère (en page 6) les fédérations délégataires pour les activités terrestres, entre autres. Cette liste ne mentionne pas la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), délégataire de l'activité randonnée et tourisme à vélo sur route et sur chemins depuis 2006 et jusqu'au 31 décembre 2012. Nous souhaitons ici réparer ce malencontreux oubli tout en présentant nos excuses à la FFCT.

📍 [www.cdesi-sportsdenature.fr](http://www.cdesi-sportsdenature.fr)

## Nouveau chargé de mission au ministère chargé des Sports - bureau DSB1

Jean-Luc PECQUEUX remplace Pascale RICHARD depuis le 26 janvier sur les dossiers sports de nature qu'elle avait en charge au sein de la direction des Sports. Jean-Luc connaît déjà bien le réseau des sports de nature car il participait aux travaux du groupe ressources juridique animé par le pôle. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles missions.

📍 [jean-luc.pecqueux@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:jean-luc.pecqueux@jeunesse-sports.gouv.fr)

## Carte interactive des véloroutes et voies vertes de France

Disponible depuis le site de l'Association française des véloroutes et voies vertes (AF3V), cette carte permet de rechercher



une véloroute ou voie verte (VVV) partout en France métropolitaine et outremer.

Plus de 260 VVV étaient décrites fin septembre 2008, et ce nombre augmente régulièrement.

Chaque tracé renvoie à une fiche descriptive de l'aménagement précisant sa localisation et ses caractéristiques. Jugement sur la qualité, photos et témoignages envoyés par des usagers viennent compléter la partie technique.

📍 [www.af3v.org](http://www.af3v.org)

## Les sports de nature aux Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ)

Les Jeux olympiques de la jeunesse sont destinés à des athlètes âgés de 14 à 18 ans. La première édition d'été se déroulera à Singapour du 14 au 26 août 2010. La première édition d'hiver aura, quant à elle, lieu à Innsbruck (Autriche) en 2012. Leurs programmes sportifs intègrent les mêmes sports qu'aux JO, mais avec un nombre limité de disciplines et d'épreuves.

📍 [www.singapore2010.sg](http://www.singapore2010.sg)

## En kiosque

### Impacts socio-économiques des sports de nature

Deux études expérimentales régionales sont parues. L'étude des "Impacts socio-économiques des sports de nature sur 14 territoires de Rhône-Alpes" a été pilotée par la DRDJS de Rhône-Alpes avec la collaboration du CREPS Rhône-Alpes (site de Voiron), des directions départementales de la Jeunesse et des Sports de Rhône-Alpes, des parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes, de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, de la mission d'ingénierie touristique de Rhône-Alpes (MITRA), de la direction d'études et d'aménagement des territoires de montagne (DEATM) et du comité régional olympique et sportif de Rhône-Alpes. Cette étude a nécessité une année d'enquête et deux ans de travaux. Elle a porté sur 200 prestataires et 3 000 pratiquants interrogés. Toutes les données de l'étude sont disponibles sur le site de la DRDJS Rhône-Alpes. Pour en savoir plus vous pouvez contacter Laurent RENO, référent régional des sports de nature en Rhône-Alpes.

📍 [laurent.renou@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:laurent.renou@jeunesse-sports.gouv.fr)

📍 [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

L'"Étude relative aux sports de nature en Midi-Pyrénées : poids socio-économique, emplois, développement des territoires" est basée sur une série de 14 enquêtes. Cette étude régionale a notamment pour objectif de mieux connaître l'offre des milieux associatifs et professionnels, la demande des pratiquants, et de mesurer les retombées économiques directes et indirectes de l'activité sociale, des emplois créés ou maintenus, des filières ou événements sur les territoires. Pour en savoir plus vous pouvez contacter Laurence JOUCLAS, référente régionale des sports de nature en Midi-Pyrénées.

📍 [laurence.jouclas@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:laurence.jouclas@jeunesse-sports.gouv.fr)

📍 [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

Les résultats de ces deux études régionales seront exploités par le PRNSN et Odit France dans l'objectif d'émettre des préconisations méthodologiques sur la mise en œuvre d'études d'impact socio-économique des sports de nature sur les territoires.

## A venir

### 11<sup>e</sup> regroupement référents sports de nature du ministère chargé des Sports

du 9 au 11 mars 2009 - Super-Besse puis Clermont Ferrand (63)

📍 [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### 4<sup>es</sup> Rencontres du tourisme et des loisirs sportifs de nature

du 11 au 13 mars 2009 - Clermont-Ferrand (63)

📍 [www.rencontres-sports-nature.fr](http://www.rencontres-sports-nature.fr)



La spéléologie est une activité emblématique des sports de nature. L'univers souterrain, l'obscurité, la dimension aquatique... autant d'éléments qui concourent à développer une image exclusive dans l'imaginaire collectif. Les techniques déclinées de ce savoir-faire sont pourtant fréquemment utilisées par le plus grand nombre : via corda, via ferrata, parcours acrobatiques, canyoning... La lettre du réseau sports de nature vous propose un échange avec un interlocuteur privilégié sur le sujet : Éric ALEXIS, conseiller technique sportif qui exerce ses missions auprès de la Fédération française de spéléologie (FFS).

**PRNSN :** *La FFS compte cinq conseillers techniques sportifs, dont le directeur technique national. Tu partages ton temps entre une mission régionale en Midi-Pyrénées et une mission nationale sur l'accès aux lieux de pratique. Peux-tu nous décrire ton métier ?*

**EA :** Mon activité est dédiée à l'accompagnement du mouvement sportif, quel que soit le territoire sur lequel j'ai à intervenir. Cette action passe plus particulièrement par quatre axes complémentaires :

- l'aide à la structuration par la valorisation et l'appropriation des valeurs et des procédures fédérales. Sans vouloir transformer la fédération en une structure bureaucratique, il est quelque fois nécessaire de rationaliser les démarches ;
- l'apport d'une vision nationale et transversale, au service d'une meilleure utilisation des compétences connues ;
- l'accompagnement au changement de l'institution fédérale, au sens où celle-ci doit quotidiennement choisir entre un statut d'acteur responsable ou, sinon, de victime (par simple conséquence d'une immobilité) ;
- l'expertise sur un environnement qui se complexifie. En effet, le modèle fédéral a fortement évolué. La société est marquée par la montée du consumérisme. La pression législative relative à l'organisation de nos activités se renforce ; les démarches relatives aux espaces, sites et itinéraires (ESI) en sont un exemple.

**“ un cadre technique est un créateur de synergie, valorisant les bonnes idées venant des autres ”**

L'équilibrisme du CTS tient dans sa capacité à aider le mouvement sportif à se poser les bonnes questions que lui-même ne connaît pas forcément à l'avance, sans sortir de sa réserve. Même si cela peut paraître prétentieux, j'aime à dire qu'un cadre technique est un créateur de synergie, valorisant les bonnes idées venant des autres. Pour réussir la conjugaison de ces quatre axes, il conviendrait de passer d'un système organisé autour de spécialités à un fonctionnement plus transversal, construit sur une logique de réseau collaboratif.

Mener ce travail, c'est appréhender deux enjeux importants :

- tout d'abord celui de la répartition du pouvoir : chaque échelon fédéral est une entité qui doit trouver sa place parmi d'autres. Les positionnements de ces entités pour faciliter la mise en œuvre du projet fédéral doivent se comprendre par rapport à la structuration des relations de pouvoir ou d'influence. Cette analyse vaut également pour l'échelon national qui, lui-même, est un élément parmi d'autres dans le champs des sports de nature. Dans le cadre de la RGPP par exemple les fédérations devront peut-être imaginer une nouvelle gouvernance organisée autour de l'échelon régional ;
- la performance d'une fédération dépendant aussi de sa capacité d'adaptation à l'environnement auquel elle est confrontée, le second enjeu est celui du changement. Le changement comme apprentissage n'est pas insurmontable. Il permet notamment d'apprendre à coopérer autrement. Le changement n'est pas un problème, c'est une solution d'adaptation. Chaque échelon fédéral, chaque bénévole doit trouver sa place sans prendre celle des autres, ainsi on apprendra la coopération à partir de laquelle émergera l'innovation et la créativité appropriées à la problématique de la spéléologie et du canyoning.

**“ la Fédération française de la montagne et de l'escalade et la FFS se sont rassemblées autour d'une Commission canyon interfédérale (CCI). Sur la base de cette expérience, nous avons porté, avec l'appui du PRNSN, le projet d'un observatoire pour la pérennisation des accès aux ESI ”**

**PRNSN :** *Comme pour la majorité des sports de nature, l'accès aux lieux de pratique est une donnée essentielle pour le canyoning. Peux-tu nous présenter l'observatoire pour la pérennisation des accès aux ESI ?*

**EA :** Depuis de nombreuses années, et au-delà des périmètres définis par les délégations qui leur ont été attribuées, la Fédération française de la montagne et de l'escalade et la FFS se sont rassemblées autour d'une Commission canyon interfédérale (CCI). Sur la base de cette expérience, nous avons porté, avec l'appui du PRNSN, le projet d'un observatoire pour la pérennisation des accès aux ESI qui a vocation à :

- recenser les ESI menacés ;
- mutualiser les bonnes pratiques ;
- mesurer l'impact de nouvelles réglementations sur l'accès aux ESI ;
- qualifier les problématiques d'accès aux ESI ;
- inventorier les décisions de justice.

Ce projet passe par l'intégration, autour des partenaires historiques, des acteurs institutionnels des sports de nature (mouvement sportif, pouvoirs publics), puis des gestionnaires d'espaces et des professionnels. Nous espérons que cette expérience séduira d'autres fédérations.



**PRNSN :** *Comment apprécies-tu l'activité du réseau " sports de nature " dans cette démarche ?*

**EA :** Pour une fédération sportive comme la FFS (8 000 adhérents environ, 5 cadres techniques), le réseau des sports de nature permet une économie d'échelle et une démultiplication de notre force d'information -en particulier en direction des services déconcentrés du ministère chargé des Sports.

Au-delà de l'intérêt particulier pour les fédérations de taille réduite, l'animation de ce réseau permet de partager et d'accepter une culture commune des sports de nature et de créer du lien entre l'ensemble des opérateurs : sports, tourisme, environnement, territoires. Cela renforce globalement le mouvement sportif, dont le Comité national olympique et sportif en tant que tel, mais surtout les fédérations sportives par leur participation permanente à l'ensemble des débats qui portent sur les activités qui les concernent.

En ce sens, le réseau "sports de nature" permet à la fédération de s'extraire un temps soit peu de sa spécialisation et l'aide à mieux s'adapter à l'environnement dans lequel elle évolue.

• [eric.alexis@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:eric.alexis@jeunesse-sports.gouv.fr)

• **BDPRNSN**

**Base de données des personnes ressources en sports de nature**

**Éric ALEXIS en quelques dates**

**2002 :** Conseiller technique national (CTN)

**1998 :** Professeur de sport, DDJS Essonne puis DDJS Hautes-Pyrénées (formation, sports de nature)

**1996-2000 :** Président de l'école française de descente de canyon de la FF spéléologie

## 3 LE POINT SUR...

Les pratiques sportives de nature sur les 18 000 km de côtes du littoral français sont en forte croissance. De nouvelles pratiques émergent (randonnée aquatique...) au côté d'autres en plein essor (kitesurf, surf...). Nautiques ou terrestres (randonnée pédestre, équitation, VTT...), les activités se côtoient sur cette frange limitée. **Leurs espaces de pratique**, qui sont pour bon nombre d'entre eux des espaces naturels sensibles, concernés par une prise en compte particulière de la protection de l'environnement, **se superposent et nécessitent la conciliation des usages.**

**La France s'est engagée depuis 2006 dans l'élaboration d'une stratégie de création des aires marines protégées.**

Pour assurer une gestion durable de ces milieux naturels soumis à de multiples usages et la préservation d'un ensemble d'habitats remarquables, la France s'est engagée depuis 2006 dans l'élaboration d'une stratégie de création des aires marines protégées. Elle découle de la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2005 et des engagements communautaires au titre des directives "oiseaux" et "habitats faune / flore".

**L'objectif est la mise en place d'un réseau complet, cohérent et représentatif d'aires marines protégées (AMP) d'ici 2012.** Cette volonté s'appuie sur la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs régionaux qui institue six statuts d'aires marines protégées, dont Natura 2000 en mer, et un nouvel outil : le parc naturel marin.

**Un nouvel établissement public : l'Agence des aires marines protégées.**

Un nouvel établissement public, financé par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) a été créé à cet effet : **l'Agence des aires marines protégées**, localisée à Brest. Elle a pour missions principales :

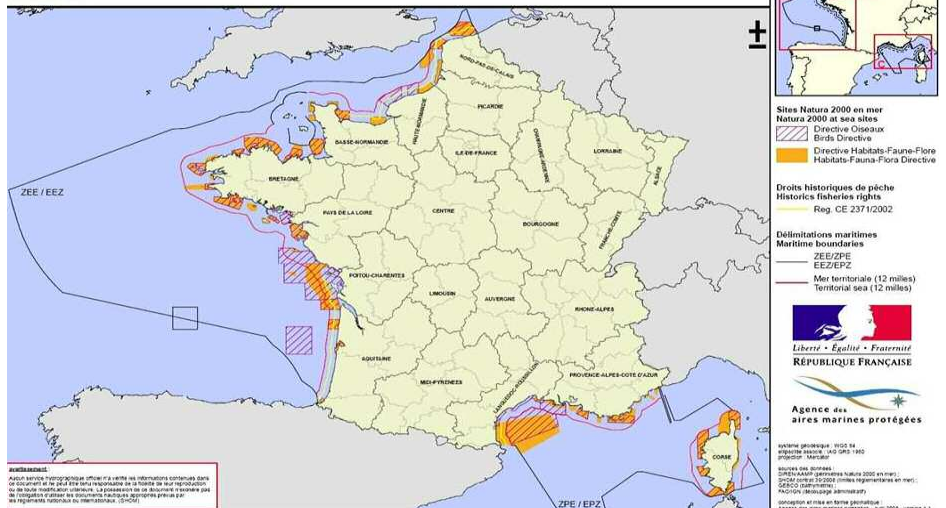
- ➊ **l'appui aux politiques publiques** concernant la création et la gestion des aires marines protégées (France métropolitaine, DOM-COM, haute mer) ;
- ➋ **la coordination des moyens humains et financiers** dédiés à la gestion des parcs naturels marins (ex : parc marin d'Iroise, premier parc marin créé) et des autres AMP ;
- ➌ **le regroupement et l'aide aux gestionnaires** d'AMP.



## Littoral, création d'aires marines protégées et activités sportives de nature



PROJETS DE SITES EN MER (DIRECTIVES OISEAUX ET HABITATS-FAUNE-FLORE)  
SITES PROJECTS AT SEA (BIRDS AND HABITATS-FAUNA-FLORA DIRECTIVES)



**Cette stratégie comprend un volet relatif à la mise en place d'un réseau Natura 2000 en mer.** La synthèse de l'information scientifique, l'étude des sites et la démarche de consultation des acteurs, entamée il y a plus d'un an, débouche sur une première proposition de 76 sites, qui est parvenue à l'Union européenne fin 2008.

**Aujourd'hui le réseau Natura 2000 en mer couvre plus de 3,1 millions d'hectares**, dont 1,85 millions d'hectares au titre de la directive "habitats faune-flore" et 2,6 millions d'hectares au titre de la formation "oiseaux".

**La réalisation d'un référentiel technico-économique sur les sports et loisirs en mer.**

Comme pour Natura 2000 terre, **une gestion concertée des sites, par un comité de pilotage mis en place par les préfets**, a été choisie. Afin de faciliter cette mise en œuvre, le MEEDDAT a missionné l'Agence des aires marines protégées sur la réalisation d'un référentiel technico-économique sur les sports et loisirs en mer. Ce référentiel présentera les incidences potentielles des activités sportives et de loisirs sur les espèces et habitats Natura 2000 ainsi que les mesures permettant le maintien ou la restauration de ces milieux dans un bon état de conservation. A destination des comités de pilotage, il sera l'outil d'aide à la rédaction des documents d'objectifs de gestion des sites.

**Le ministère de la Santé et des Sports (MSS) est associé à ce travail** depuis son origine **via le groupe ressources "littoral"** du Pôle ressources national des sports de nature et animé par l'école nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN). La composition de ce groupe ressources a ainsi évolué en 2008 pour favoriser la pérennisation de l'accès des pratiquants d'activités de nature à ces sites, tout en s'inscrivant dans cette démarche de préservation des milieux marins : les représentants du Conservatoire du littoral, de l'Agence

des aires marines protégées, de Rivages de France et de la Fédération des parcs naturels régionaux ont été intégrés. Dans le cas particulier de l'Agence des aires marines protégées, le groupe ressources "littoral" est l'interface entre la personne en charge de la rédaction du référentiel et le réseau "sport de nature". Ses travaux -notamment la rédaction des fiches de caractérisation des pratiques- nourrissent en partie le référentiel. Il est associé à la phase de relecture et de validation du référentiel.

**Le référentiel technico-économique<sup>1</sup> et les travaux du groupe ressources "littoral"** ont été présentés le 12 février 2009 à l'ensemble des fédérations sportives composant le Conseil interfédéral des sports nautiques du Comité national olympique et sportif français.

La stratégie nationale de création des AMP et notamment la démarche Natura 2000 en mer sera le thème principal d'un stage du plan de formation des agents du MSS qui se tiendra à l'ENVSN du 21 au 24 avril 2009.

Au-delà de l'Agence des aires marines protégées, les relations entre le MSS et les acteurs de la conservation des espaces littoraux se développent. Ainsi les prochains ateliers du Conservatoire du littoral, réunion annuelle des gestionnaires des terrains du conservatoire, auront lieu à Gruissan les 3 et 4 juin 2009 avec comme thème les sports de nature.

1: le "Référentiel technico-économique sur les sports et loisirs en mer : rapport final" devrait être présenté dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2009

### Pour approfondir

Agence des aires marines protégées  
[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

Stratégie nationale Natura 2000 en mer - PSTT964  
du 21 au 24 avril 2009, ENVSN, Saint Pierre Quiberon (56)

Ateliers du Conservatoire du littoral : les sports de nature - les 3 et 4 juin 2009, Gruissan (11)

Conservatoire du littoral, délégation de rivages de Languedoc-Roussillon